



ELU/ES CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES
COMMUNIQUE DE PRESSE

VIOLENCES SEXUELLES CONTRE UN·E ELU·E OU UN·E AGENT·E DE COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA PART D'UN AUTRE ELU : TROP C'EST TROP !

Nous avons appris avec stupeur l'agression dont a été victime à Paris, Sandrine JOSSO, députée de Loire-Atlantique, dans la nuit du vendredi 17 au samedi 18 novembre 2023.

Invitée par le sénateur de Loire-Atlantique, Joël GUERRIAU, un « ami de longue date », à fêter dans son appartement la victoire de ce dernier aux sénatoriales, elle a été victime d'un « véritable guet-apens », le sénateur l'ayant droguée avec de l'ecstasy, en vue de l'agresser sexuellement.

Tels sont les éléments de la plainte déposée auprès de la police par la députée, qui est depuis sous l'effet d'un stress post traumatique violent « J'ai cru mourir » dit-elle. Elle n'a pu échapper à ce piège que grâce à son courage et son énergie, trouvant la force, malgré le malaise dû à la prise involontaire de stupéfiant de s'extirper de l'appartement du sénateur pour commander un taxi qui l'a amenée à l'hôpital où des examens ont mis en évidence la présence d'ecstasy dans son organisme.

L'association ECVF – Élu/es Contre les Violences faites aux Femmes¹, tient à apporter à la députée Sandrine JOSSO tout son soutien et sa solidarité féministe en cette circonstance.

Le sénateur Horizons de Loire-Atlantique [Joël Guerriau](#), est aujourd'hui mis en examen « pour avoir drogué la députée [Sandrine Josso](#) en vue d'une éventuelle agression sexuelle » et placé sous contrôle judiciaire. Il a en outre été [suspendu samedi de sa famille politique et de son groupe parlementaire](#) et obligé de [« se mettre en retrait »](#) de ses activités de parlementaire. L'enquête est bien entendu en cours.

Au-delà du caractère assez exceptionnel de cette affaire - un parlementaire faisant consommer des drogues illicites à une autre parlementaire à son insu pour la violer -, ECVF constate la multiplication dans notre pays d'affaires de violences sexuelles du fait d'élus, qui revêtent une gravité d'autant plus inquiétante que les coupables semblent à l'abri de toutes poursuites : ce sont des maires ou des adjoints convaincus par enquête de police ou de gendarmerie d'avoir exercé des violences sexuelles sur des élu·es, des agent·es ou des administré·es, qui continuent à exercer leur pouvoir, à gérer leur commune, sans que la loi, ni le ou la représentant·e de l'État ne les en empêche. Cela touche toutes les régions, tous les niveaux de mandat, tous les partis politiques et finit par renvoyer une image extrêmement glauque de notre pays.

On s'émeut aujourd'hui de voir la désaffection des citoyen·nes pour les mandats d'élu·es locaux et locales, de voir la démission des élu·es en cours de mandat ; nous en avons ici une des principales raisons !

En ce 25 novembre, nous disons « Trop, c'est trop ! »

ECVF réaffirme à nouveau avec force une revendication qu'elle porte depuis 2009, qu'une « **peine d'inéligibilité soit inscrite au Code pénal pour tou·tes les élu·es condamné·es à titre définitif pour sexisme ou pour avoir exercé des violences à l'encontre de femmes**, à titre personnel, professionnel ou dans l'exercice de leur mandat ». Elle rappelle que tou·tes les élu·e·s ont un devoir d'exemplarité et que ces actes de violence, d'où qu'ils viennent, participent de la même volonté masculiniste de possession et de destruction des femmes qui mine notre société. Elle exige aujourd'hui que les élus convaincus d'être auteurs de telles agressions **démissionnent immédiatement de tous leurs mandats**, et appelle à la constitution d'un front commun de tous les partis politiques féministes contre les violences faites aux femmes en interne comme en externe de leurs partis.

Paris, le 22 novembre 2023

¹ ECVF réunit des élu·es et ancien·es élu·es de tous partis politiques et de tous niveaux de mandats, et dont l'objet depuis 20 ans est de lutter contre les féminicides et de défendre les femmes victimes de violences.